

**MAIRIE de PLAN DE LA TOUR**

**ARRETE DU MAIRE**

**ARRETE DE MISE A JOUR DES ANNEXES DU PLU DU PLAN DE LA  
TOUR PAR ANNEXION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE**

Le Maire de la Commune de Plan de la Tour,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-51 et R.153-18,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2007 approuvant le PLU et la modification N°1 du 21 août 2012,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2015 approuvant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU l'arrêté du Maire d'institution de servitude en date du 21/11/2017,

VU le courrier de Monsieur le Préfet du Var n°2017/227 en date du 14 décembre 2017, demandant à ce que les pièces précitées ainsi que la liste actualisée des servitudes d'utilité,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des annexes du PLU dans le délai de 3 mois à compter de la réception du courrier susvisé, conformément aux dispositions de l'article L.153-60 du code de l'urbanisme ;

**ARRETE**

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Plan de la Tour est mis à jour à la date du présent arrêté pour tenir compte de l'arrêté d'institution de servitude sur propriété privée en date du 21/11/2017.

Les annexes du Plan Local d'Urbanisme sont complétées par l'arrêté en date du 21/11/2017 et la liste des servitudes actualisée.

La liste des servitudes d'utilité publique précédente est retirée.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.153-18, le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 3 : Le présent arrêté ainsi que les pièces annexées au PLU seront transmis à Monsieur le Préfet du Var et communiqués à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Fait à LE PLAN DE LA TOUR,  
Le 06 décembre 2018

Le Maire,

Florence LANLIARD







Commune

**PLAN-DE-LA-TOUR**

83094

**Liste des servitudes**

## PLAN-DE-LA-TOUR

### A2 Servitude attachée à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation

Articles L. 152-3 à L. 152-6 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 2°)

#### Liaison hydraulique Verdon - Saint Cassien / Sainte-Maxime (2ème tranche)

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet -  
CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de  
Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Arrêté préfectoral 17/09/2013

### A5 Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 1°)

#### Canalisations publiques de distribution d'eau potable et de d'assainissement

Unité de gestion - Syndicat d'eau privé

Acte : Non renseigné

## AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Articles L. 621-1 et suivants, L. 642-9 et L. 621-30 à L. 621-3 du code du patrimoine (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - a)

### Monument historique CLASSE ; Le Rêve de l'Oiseau en totalité situé sur la commune de Plan-de-la-Tour

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre  
- 83000 Toulon

Acte : Non renseigné

### Monument historique INSCRIT ; Le Rêve de l'Oiseau en totalité situé sur la commune de Plan-de-la-Tour

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var - 449 Avenue de la Mitre  
- 83000 Toulon

Acte : Non renseigné

## I4 Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - A - a)

### Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

ERDF ARE PACA Est - Avenue Edith Cavell - 83418 HYERES

ERDF ARE PACA Ouest - Chemin Saint Pierre - 13722 MARIGNANE

Acte : Non renseigné

### Ligne aérienne 2 x 225 kV : SAINT-TROPEZ / TRANS 1 et 2

RTE (Réseau Transport d'Electricité) - Groupe maintenance réseau Côte d'Azur -  
Lingostière - BP 3247 - 06205 NICE cedex 03

Acte : Non renseigné

## Int1 Servitude instituée au voisinage des cimetières

Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - A - a)

### Cimetière communal de Plan de la Tour

Services communaux Mairie de Plan de la Tour

Acte : Non renseigné

## PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

Articles L. 45-9 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 3°)

### Servitude sur propriété privée parcelle G 826 lieu-dit San Peire

Services communaux Mairie de Plan de la Tour

Acte : Arrêté municipal 21/11/2017

## T7 Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

Article L. 6352-1 du code des transports (Annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 4°)

### L'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5

SNIA - Pôle Nice-Corse - Aéroport de Nice - Bloc technique T 1 - CS 63092 - 06202 NICE  
cedex 3 (courriel : snia-urba-nice-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Acte : Arrêté interministériel 25/07/1990